OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

Le mercredi treize décembre deux mil dix sept, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET
Absents excusés, ayant donné pouvoir : Madame Christine BONNAMY a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL et Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Mademoiselle Laure BRASSEUR.
Absent : Monsieur Sylvain FONTAINE
Secrétaire de séance : Madame Marina PAURON

Rappel de l'ordre du jour :

- Révision du PLU – Approbation
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 18 h 50 hebdomadaires et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 21 heures hebdomadaires.
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.
Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Révision du PLU – Modifications proposées au PLU révisé avant son approbation

Monsieur le Maire remercie Monsieur THIMONIER du Cabinet ARVAL pour son aide technique ainsi que les membres de la Commission d'urbanisme pour leur disponibilité pour assister aux nombreuses réunions.
Ensuite, il :

- rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été révisé et précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, mais que préalablement à son approbation il y a lieu d'apporter quelques rectifications suites à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique.

- présente les propositions de modifications

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants (L.151-1 et suivants et L.153-8 et suivants depuis janvier 2016, L.153-31 à L.153-33 depuis janvier 2016), R 123-1 et suivants (r.151-1 et suivants et R.153-1 et suivants depuis janvier 2016),

Vu la délibération municipale en date du 15 décembre 2014 prescrivant la révision d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et fixant les modalités de la concertation à engager avec la population,

Vu le débat organisé 16 novembre 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme révisé;

Vu les avis émis par les personnes publiques,

Vu l'arrêté municipal n°U2017 09 02 du 2 octobre 2017 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre 2017 au 20 novembre 2017,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 4 décembre 2017,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et l'avis des personnes publiques consultées nécessitent quelques modifications du projet qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du dossier soumis à l'enquête publique

Après avoir entendu l'exposé du maire, Monsieur Bruno COLLIN quitte la salle et ne participe pas au vote (étant partie prenante en tant qu'agent immobilier)

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Considérant que les modifications proposées ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique

décide, à l'unanimité

- d'apporter certaines modifications demandées
  - par les personnes publiques,
  - au cours de l'enquête publique

en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme révisé

Approbation du PLU

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération de ce jour apportant quelques modifications au document
- Considérant que le PLU révisé tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,
- Conformément à l'article L 123-10 (L.153-21 depuis janvier 2016) du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-d'approuver le PLU révisé

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire
- de soumettre les clôtures à déclaration préalable

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour 18 h 50 hebdomadaires et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 21 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande faite par un des agents techniques principal de 2ème classe pour diminuer sa durée hebdomadaire de service.
Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de l'Oise du Personnel de la Fonction Publique Territoriale en date du 30 novembre 2017

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création à compter du 1er janvier 2018 d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à 18 heures 50 hebdomadaires.
En conséquence, le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 21 heures hebdomadaires est supprimé.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un tour de table afin de connaître les réponses de chacun concernant la présence ou non au repas des cheveux blancs du 14 janvier 2018.
- Monsieur le Maire informe qu'il manque 2 personnes pour aider à la distribution des colis de noël aux personnes âgées de la commune.
- Le rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2016 est à disposition en mairie. Il ne présente aucune observation particulière.
- Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour voter un montant de 25 % des investissements budgétés en 2017 pour engagement et mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2018.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande quand vont être mis en service les « feux récompense » Rue de la Gare. Monsieur le Maire lui répond que la société installatrice attend le consuel de la part de la SICAE mais qu'ils seront probablement mis en service avant la fin de l'année.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR signale que le stationnement lors des livraisons à la supérette 8 à Huit parait s'être amélioré.
- Pour le problème de stationnement des cars scolaires certains jours, le problème est à l'étude.
- Monsieur Bruno COLLIN signale le manque de civisme des parents lors du dépôt des enfants à l'école. Monsieur le Maire en fera part lors du prochain conseil d'école et demandera à ce qu'une information soit mise dans les cahiers de liaison afin de préconiser le stationnement sur le parking derrière la mairie, Rue de Compiègne ou sur le parking des écoles, à côté de la salle Ravel.
- Monsieur Donatien PINON demande à ce qu'un passage « piétons » soit installé à hauteur de la Rue des Erables, suit à l'installation des feux récompense. Monsieur le Maire lui répond que ce traçage est prévu.
- Monsieur le Maire a été informé de la visite de Monsieur le Préfet prévue le 21 décembre 2017 à la sucrerie.
- Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous au Conseil Départemental le 11 janvier 2018 à 16 heures pour faire le point sur l'état de nos routes départementales. Il en profitera pour parler de la déviation.
- Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction quant aux illuminations de noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15
Pour extrait : en mairie, le 14/12/2017
Le Maire, Hervé COSME

MAIRIE de CHEVRIERES
60710